

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -
Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration et
à l'Assemblée Générale**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1964, le Conseil Municipal a décidé de participer à une Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte à constituer entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations, et destinée à la construction dans notre Ville, d'immeubles à usage d'habitation.

Les statuts de la société prévoient que la Ville dispose de quatre représentants dont le mandat prend fin avec celui de l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, parmi ses membres, 4 délégués titulaires et 4 suppléants pour siéger au Conseil d'Administration de cette Société et à autoriser ceux-ci à accepter des fonctions de direction ou de présidence.

Il convient également de désigner un représentant de la Ville pour siéger à l'Assemblée Générale, étant précisé que celui-ci peut ou non faire partie des administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi et désigne :

- MM. Daniel ANTONY, Jean-Claude TISSOT, Pierre NOT, Gérald SANTI pour être délégués titulaires,

- Mme Marie-Guite DUFAY, MM. Jean EDOUARD, Bernard RÉGNIER, Michel LOYAT pour être délégués suppléants,

- M. Jean-Claude TISSOT pour être le représentant à l'Assemblée Générale.